

**Séance du mardi 28 mai 2013 à 18h30
Mairie – salle du Conseil**

PROCES-VERBAL

Présidence : Mme Carol BORLOZ-NEUFFER

Présents : Mme Anna BOADA
M. Georg FEYER
M. Wolfgang HONEGGER
Mme Isabelle ISCH
M. Philippe LAGRANGE
Mme Erika MOTTIER
Mme Marie-France MUTILLOD
M. Marco REALINI
Mme Anne-Claude SEMON
Mme Elisabeth STALDER
Mme Fabienne PITTELOUD
M. Viken VARTZBED

Assistent : M. François MAZENOD, Maire
M. Michel STALDER, Adjoint
M. Andreas BAUMGARTNER, Adjoint

Excusés : M. Christophe FAVRE
M. Bastien GUEX
M. Jean KELLER
M. Georges RYCHNER

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Discours de la présidente sortante
3. Hommage du maire
4. Election du Bureau 2013-2014

1. Ouverture de la séance

La Présidente ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil municipal et de l'Exécutif.

2. Discours de la Présidente sortante

Mme Carol BORLOZ-NEUFFER, Présidente sortante, prend la parole :

« Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, cher François, cher Andréas et cher Michel,

Il est d'usage que le Président sortant fasse un discours. Et bien, je ne dérogerai pas à la tradition.

En préambule, j'aimerais vous remercier de m'avoir élue à ce poste et de la confiance que vous m'avez témoignée. Cette année ne fut pas toujours facile, mais elle a été riche d'enseignements et d'expériences. Je suis même étonnée d'être déjà au bout du mandat, pour vous dire à quel point, au final, il a passé vite.

Nasser-e Khosrow, auteur persan a dit : « *Le malheur de l'humain est sa langue. De tous discours bannis la longueur.* » Et bien, je vais essayer de m'y tenir, bien que je sois une femme !

Tout d'abord qu'est-ce, pour moi, un discours ?

- une allocution ou une déclaration ou une harangue : que « *Nenni. ... Point du tout !* »,
- une causerie ou un bavardage ou un palabre : « *Vous n'y approchez point.* »,
- plus familièrement, un topo : si l'esprit y est, le mot ne me convient toujours pas.

Je préfère l'idée d'un exposé, exposé de quelques réflexions que j'ai envie de partager avec vous.

Tout d'abord la Suisse et l'Europe, qu'en est-il ? Je constate que nous subissons de plus en plus de pressions de cette dernière, je me sens oppressée, je ressens ses Diktats comme de l'ingérence, je pense par exemple à ce que nous avons subi lors du vote pour l'intégration de la Bulgarie et de la Roumanie. Où sont notre indépendance et notre liberté de pensée ? Pourtant, c'est avec des avis divergents que nous pouvons tendre vers l'équilibre. Que l'on nous laisse nous exprimer librement ! Churchill n'a-t-il pas dit : « *Si deux hommes ont toujours la même opinion, l'un d'eux est de trop.* »

Nous signons des accords qui sabordent notre place financière avec des pays qui ne font pas mieux que nous, sans demander de contreparties. En cause, de grandes entreprises bancaires, sans foi ni loi, qui se permettent de demander de l'aide à l'Etat quand cela ne va pas et qui ne payent aucun impôt tant qu'elles n'auront pas récupéré leurs pertes. Est-ce juste pour les Petites et Moyennes Entreprises, colonne vertébrale de notre économie ?

Force est de constater que nous sommes très démunis : car nos lois ont été faites par nos pères pour des gens disciplinés, paisibles, vivant dans des frontières définies et sur un petit territoire. Mais voilà, avec les accords de Schengen, nous devons faire face à bassin de population de 350 millions de personnes qui n'ont pas les mêmes préoccupations que celle d'un petit pays comme le nôtre. Pourtant, j'aimerais que nous cessions de faire le dos rond et d'être aussi naïfs. Il nous faut relever la tête et je ne pense pas que nous comptons pour rien.

Genève, République et Canton que j'aime tant : lieu où je suis née, où j'ai grandi, où j'ai fait mes études, malgré une petite interruption de deux ans en Suisse allemande, où je vis et travaille et où j'aimerais bien finir mes jours. Pourtant, je m'inquiète de son système sécuritaire. J'ai entendu dire qu'une personne en ville qui s'insurgeait devant la passivité d'un policier face à un homme ivre qui

détériorait une voiture avec un tesson de bouteille et à qui il lui en demandait la raison, s'est vu répondre : « *Il nous est plus facile d'arrêter un Suisse, car nous savons où il habite et qu'il paye des impôts.* » Alors que poursuivre un ressortissant étranger sans domicile déclaré, ni papiers, il sera relâché demain sans possibilité de le poursuivre. Loin de moi l'idée de m'en prendre à la police qui fait du bon travail avec les outils que nous lui donnons. Mais alors, pourquoi ? Parce que nos prisons sont surchargées et que notre législation n'est pas suffisante pour le punir à la hauteur de sa faute ? Il serait regrettable que la population se sente abandonnée. Pour ma part, j'aspire à plus de fermeté. Il est fini le temps de mai 68 : « *Interdit d'interdire !* », il faut que le balancier revienne en arrière. Il faut que la population qui suit les règles soit récompensée de ses efforts.

Pourtant, je reste une fervente partisane de notre mode de fonctionnement institutionnel et démocratique. S'il n'est, peut-être, pas parfait, il permet au peuple de s'exprimer le plus largement et le plus complètement possible. Système dont je suis profondément admirative et que je défendrai aussi longtemps qu'il me sera possible de le faire.

Parlons un peu de Genthod, maintenant. Genthod ! Ah, Genthod ! Que j'aime ce village, si joli, si accueillant, où il fait si bon vivre ! Je suis heureuse de m'investir pour cette commune d'adoption au sein de laquelle je me sens chez moi.

Pendant cette année, la responsabilité dont vous m'avez investie fut celle de m'occuper du projet du nouveau règlement du Conseil municipal, le précédent datant de 1986. Si le plus gros du travail a été effectué par une juriste, il a fallu se l'approprier, comprendre, analyser et décortiquer ses articles, les comparer avec ceux de l'ancien règlement ou ceux de la LAC. Ensuite, le projet vous a été envoyé pour consultation, après les premières modifications que nous avons faites au sein du Bureau, avec l'octroi de temps pour la lecture et la réflexion. Puis il a fallu collecter vos avis respectifs et les rassembler dans un tableau comparatif, fourni par Madame Fabienne Pitteloud, et vous le renvoyer, afin que vous puissiez prendre connaissance des opinions des autres groupes. Enfin, nous nous sommes réunis pour entamer une discussion autour des points au sujet desquels nous n'étions pas d'accord. L'objectif a toujours été l'obtention d'un règlement qui nous convienne, toutes couleurs politiques confondues, au plus proche de notre ressenti. Même si ce ne fut pas toujours facile, j'ai été très heureuse de m'occuper de cette tâche, très intéressante et instructive. D'ailleurs, j'ai été bien entourée et soutenue par mes deux collègues, membres du Bureau : Madame Fabienne Pitteloud et Monsieur Wolfgang Honegger. Je tiens à les remercier et transmets à mon successeur le dossier pour sa finalisation.

Je voudrais aussi remercier l'Exécutif pour son travail de fond, je salue sa transparence, qu'il a initiée en début de législature, et ne peux que l'encourager à poursuivre dans cette voie.

Enfin, j'aimerais tout particulièrement remercier le secrétaire général, Monsieur Soutter, et le secrétariat de la mairie pour leur aide apportée, leur disponibilité, leur bon accueil et leur professionnalisme : équipe formidable avec laquelle j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler et sur laquelle j'ai toujours pu compter. Nous avons beaucoup de chance de les avoir !

Au moment de conclure, goûtons cette petite phrase en forme de clin d'œil :

« *Les seules ententes internationales possibles sont des ententes gastronomiques.* » (Léon Daudet, fils d'Alphonse Daudet).

Je vous remercie de votre attention. »

3. Hommage du maire

M. le Maire prend la parole :

«Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Madame la Présidente du Conseil municipal, Messieurs les Adjoints, nous voici arrivés à mi-législature. Tous les élus ont été très sollicités, et ceci se reflète dans les nombreuses séances de conseils (il y en a eu 10), ainsi que celles de commissions, sous-commissions et réunions des groupements (il y en a eu 92).

Que de choses accomplies ou en voie de l'être :

La construction du centre communal polyvalent, le plus gros investissement que Genthod ait jamais eu, avance selon le calendrier. L'inauguration aura lieu le 2 novembre 2013. Le bâtiment du parascolaire sera le premier à être occupé, ceci dès le mois de juillet. L'école est finie, ou presque. La rénovation thermique, avec isolation et panneaux photovoltaïques, est terminée. Une délibération complémentaire a permis de créer une belle entrée côté Jura avec un ascenseur. Le but de cette entrée est de diriger les élèves vers l'école à partir du chemin de la Pralay, en passant par le nouvel espace créé autour du futur centre polyvalent. Une pose de vitrages sous les 2 voûtes du bâtiment Braillard (côté nord) sera faite pour empêcher son utilisation (problèmes d'insalubrité et de sécurité). De nouveaux jeux remplaceront les anciens devenus inutilisables. La construction de la crèche intercommunale (avec Bellevue, Collex-Bossy et Pregny-Chambésy), située sur le territoire de Bellevue, est bien avancée. Elle pourra accueillir 80 places, voire 90. Genthod en a réservé 23, et recevra donc une subvention de 230'000.- CHF, bénéfique dans le calcul de la péréquation financière intercommunale. Le local du sauvetage de Bellevue-Genthod sera rénové. Il est devenu dangereux. Afin de garantir l'investissement consenti par Genthod, et d'associer les communes de Collex-Bossy et de Pregny-Chambésy, une convention a été signée entre les 4 communes. Les dons de Pregny-Chambésy (100'000.-) et de Collex-Bossy (50'000.-) réduisent la charge pour Genthod et Bellevue : 850'000.- CHF chacun. Mentionnons également les travaux pour la toiture du restaurant du Creux-de-Genthod et l'équilibrage de la ventilation du restaurant du Château. Le trottoir du chemin des Limites, les canalisations du chemin des Hutins-Goulus, le seuil de ralentissement sur la route de Valavran, ainsi que la modération du trafic au chemin de la Pralay sont terminés. Sur le plan de la sécurité, l'entreprise SDS veille et a contribué à la prise sur le fait de tagguteurs. Le Plan directeur cantonal 2030, proposé par Mark Muller et qui a été refusé par 41 communes dont Genthod, a été repris par François Longchamp qui est venu dialoguer avec les communes. Le nouveau projet tient compte des remarques faites par les communes, y compris Genthod. Le Plan directeur des chemins piétonniers a été approuvé par le Conseil d'Etat. La carte de la commune a été refaite et a été jointe au rapport administratif et financier 2011, distribué fin 2012.

Le futur ne manque pas de projets :

L'évacuation des eaux claires excédentaires dans le secteur Pralay-Malagny oblige la commune à un important investissement. Parmi les différentes possibilités d'amener ces eaux de pluie jusqu'au lac, c'est la variante passant par les chemins des Troiselles et de la Petite-Voie qui a été retenue. On profitera de redimensionner les canalisations d'eaux usées, ainsi que les autres énergies ou services placés sous le sol. Ce chantier sera précédé par la construction d'un collecteur d'eaux usées sur le territoire de Versoix pour le Grand-Malagny. L'accès au lac en valorisant notre parcelle des anciens bains du Saugy est bien engagé, tant avec les commissaires que les services de l'Etat. Le dossier pour la rénovation de la maison du Pressoir progresse dans les différents services de l'Etat. Des travaux sont prévus dans le bâtiment de la Mairie, comme de nouvelles toilettes au restaurant et des mesures pour la conservation des fresques. L'isolation du toit est à revoir. Afin d'améliorer le confort et la sécurité de nos habitants, ainsi que l'entretien, d'autres travaux sont prévus, comme la réfection du chemin piétonnier des Chênes (avec un nouveau revêtement bitumineux et pose de candélabres), un nouveau trottoir en haut de la route de Rennex, et la réfection du mur à la Revillotte (les vagues ayant bien entamé le soubassement). Une réflexion globale avec les communes voisines doit être faite sur les problèmes de parking dans notre commune.

Nous avons tous été affectés par les articles d'une certaine presse suite au rapport de l'audit de la Cour des comptes, qui a eu un impact certain sur l'image de notre commune. J'ai donné des explications tant au Conseil municipal que dans le Genthod-Info édition d'automne 2012. En outre, j'ai fait paraître un droit de réponse dans la Tribune de Genève du 22 octobre 2012, en relevant les contradictions de Madame Michèle Künzler. Le premier est l'examen des comptes communaux qu'elle a elle-même approuvés par un arrêté. Le deuxième est l'amortissement du Centre communal dès 2011 demandé par le Service de surveillance des communes (service qui dépend du DIME de Madame Künzler), un début d'amortissement interdit par la Cour des comptes. Parmi les 19 recommandations, plusieurs ont déjà été complétées ; les autres sont en cours de traitement. Trois recommandations incombent à Madame Künzler, dont des modifications à apporter au Règlement d'application de la Loi sur l'Administration des Communes. L'audit aura donc permis de relever les lacunes de ce règlement. Pour Genthod, c'est l'occasion de mettre en place un système de contrôle interne.

La situation financière de la commune est bonne. Les comptes 2012 ont dégagé un excédent de revenus, essentiellement dû à des recettes fiscales bien supérieures aux prévisions. Le rattrapage d'impôts des personnes morales s'arrêtera en 2016. Dans le but de diversifier nos revenus, l'achat de biens immobiliers est une option qui s'inscrit aussi dans la stratégie d'acquérir des terrains pour la commune. Une première tentative a été faite en exerçant le droit de préemption que la commune a sur certains terrains, mais ce n'est pas la bonne méthode à cause des dommages collatéraux. J'essaye ainsi de repousser l'augmentation du centime additionnel, fixé à 25 centimes depuis 2008.

Je terminerai en soulignant que notre nouveau secrétaire général, Monsieur Michel Soutter, s'est très bien intégré. Il démontre les qualités nécessaires à une administration communale moderne. Un de nos cantonniers, Monsieur Christophe Jallard, a décidé de rejoindre le Corps des Gardes-Frontières. Il a été remplacé par Monsieur Patrick Simonin, qui a mis de l'ordre dans tout notre matériel.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
 Votre rôle est important et reconnu. Votre regard et votre expression critiques sont des atouts pour maximiser la prise de bonnes décisions. Je remercie la Présidente sortante Madame Carol Borloz pour son implication tout au long de l'année ponctuée par la sortie fort réussie du Conseil municipal à Soleure. Je vous adresse à vous tous et à la nouvelle Présidente mes meilleurs vœux pour une collaboration fructueuse et une belle réussite.»

4. Election du Bureau 2013-2014

Madame la Présidente sortante propose pour l'élection du Bureau 2013-2014 :

Madame Fabienne PITTELOUD en tant que Présidente
 Monsieur Wolfgang HONEGGER en tant que Vice-président
 Madame Carol BORLOZ-NEUFFER en tant que Secrétaire

Le nouveau Bureau est accepté par acclamations.

NOMINATION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article 9, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes,

LE CONSEIL MUNICIPAL

a nommé son Bureau comme suit :

Présidente : Madame Fabienne PITTELOUD
Vice-président : Monsieur Wolfgang HONEGGER
Secrétaire : Madame Carol BORLOZ-NEUFFER

Madame la Présidente lève la séance à 19h.

La Présidente
Fabienne PITTELOUD

La Secrétaire
Carol BORLOZ-NEUFFER